



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 77380

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la réforme de la voie professionnelle, dont le premier volet est entré en application depuis la rentrée 2009. Le second volet de cette réforme, relatif aux diplômes des métiers de services interviendra à la rentrée 2011. Dans cette perspective, la question se pose de la place faite aux établissements du ministère de l'agriculture, notamment les maisons familiales rurales (MFR) qui voisinent, au sein de l'enseignement agricole, avec des lycées publics et privés, en proposant des voies différentes pour accéder aux mêmes diplômes. En effet, les jeunes suivant un parcours en MFR passent plus de la moitié de leur temps en entreprise. Il souhaite savoir si, dans le cadre de cette réforme, les missions des MFR seront pérennisées et valorisées et connaître la place qui leur sera faite.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle en cours depuis 2009, la restructuration du secteur des services aux personnes, aux entreprises et aux collectivités, constitue un enjeu tout particulier. La rénovation des diplômes de ce secteur est complexe dans la mesure où le dispositif actuel de formation est très spécifique. En effet, ces diplômes s'intègrent dans un contexte institutionnel partagé avec d'autres départements ministériels (ministères de l'éducation nationale, de la santé et de la cohésion sociale). Conformément au cadre général de cette réforme, les nouveaux diplômes devront s'inscrire dans un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans, permettant aux élèves de se présenter en cours de cursus au brevet d'études professionnelles agricole (BEPA) rénové. La rénovation de la filière concernera toutes les voies de formation : scolaire initiale, apprentissage et formation continue et toutes les modalités d'enseignement : plein temps scolaire, alternance et rythme approprié. C'est du reste dans l'enseignement privé que les effectifs d'élèves engagés dans ces formations sont les plus nombreux. Dans ce contexte, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche veillera particulièrement à la préservation des spécificités de l'enseignement agricole et au maintien de la complémentarité de tous les acteurs de la formation.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77380

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4600

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7545